



Extract of UJFP

<https://www.ujfp.org/spip.php?article3182>

Consignes sur les Roms : délation, évictions, la politique de dés-intégration

- Lutte contre les racismes et les discriminations - Roms - Communiqués -

Syndicat 
de la **Magistrature**

Publication date: samedi 19 avril 2014

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Dans une note du 14 avril 2014 intitulée « consignes sur les Roms » le commissariat de police du 6ème arrondissement de Paris donne pour consigne à ses effectifs de localiser sur l'ensemble de la circonscription les familles Roms vivant dans la rue et de « les évincer systématiquement ».

C'est ce que dénonce un communiqué de presse du Syndicat de la Magistrature en date du 15 avril 2014.

Consignes sur les Roms : délation, évictions, la politique de dés-intégration

Dans une note du 14 avril 2014 intitulée « consignes sur les Roms » le commissariat de police du 6ème arrondissement de Paris donne pour consigne à ses effectifs de localiser sur l'ensemble de la circonscription les familles Roms vivant dans la rue et de « les évincer systématiquement ». Il est également demandé aux effectifs locaux, « en vue de prochaines opérations d'évictions et d'assistance aux Roms » de recenser les lieux de présence de Roms sur la voie publique en précisant « ceux qui se livrent à la mendicité avec ou sans enfant, avec ou sans animaux et les lieux de squats la nuit ».

Alors que la surenchère est de mise chez les élus, de droite comme de gauche, pour stigmatiser une population accusée tour à tour de faire « une razzia » sur la France, de « harceler » les parisiens qu'ils ne cherchaient qu'à « dépouiller », de « piller » nos villes et nos campagnes et de « harceler » nos enfants à la sortie des écoles, les fonctionnaires de police sont aujourd'hui ouvertement invités à cibler leurs contrôles pour mieux recenser et évacuer les Roms.

L'alibi est toujours le même. Il ne s'agirait, selon la préfecture de police de Paris et le maire du 6ème arrondissement, que « d'opérations coordonnées à vocation sociale » et, dans un but humanitaire, d'« éviter que les enfants ne dorment dans la rue », ce qui « n'est pas acceptable sur le plan humain et social ».

Mais, alors que la circulaire relative « à l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuations des campements illicites » - qui prévoit des mesures de relogement des personnes concernées - n'est pas appliquée, quelle réponse sociale propose-t-on à ces familles qui dorment dans la rue ?

La même que celle réservée il y a quelques mois par la Brigade des Réseaux Ferrés d'Ile de France aux « individus présumés mineurs originaires d'Europe centrale » « ramassés » dans le métro et conduits systématiquement à l'autre bout de Paris pour une vérification d'identité sans aucune prise en charge à la

clé ?

Ces opérations n'ont en réalité qu'un seul objet, chasser les « indésirables » et ruiner toute chance d'intégration de populations qui ne connaissent que pauvreté et exclusion. Il est vrai que pour le premier ministre, alors ministre de l'intérieur, « les occupants de campements Roms ne souhaitent pas s'intégrer dans notre pays pour des raisons culturelles », ils ont « vocation à revenir en Roumanie ou en Bulgarie »

Hier, ce sont les hôteliers et restaurateurs du Languedoc-Roussillon qui étaient appelés à dénoncer « les personnes originaires d'Europe de l'Est » par un mail émanant du Service régional de la police judiciaire de Montpellier.

Aujourd'hui, des consignes sont données pour pourchasser les personnes dites Roms jusque dans la rue pour le confort des riverains.

Le Syndicat de la magistrature dénonce une nouvelle fois la stigmatisation quotidienne de certaines catégories de population, reléguées au rang de souscitoyens de l'Europe, et le traitement indigne et discriminatoire dont elles font l'objet en France.